



FICHE D'ARRÊT

Cour de Cassation, Assemblée plénière,
du 14 avril 2006, 02-11.168

FAITS : Une machine a été achetée pour les besoins d'une activité professionnelle par Monsieur Y. En raison de l'absence de garanties au contrat, une nouvelle machine a été achetée.

respectée.

Les examens de cancer

Cliquez sur "télécharger"
pour consulter l'intégralité du document

Le demandeur de ses caractères imprévisibles, et qu'ainsi

avait connaissance de sa maladie, dont il savait se justifier par une incapacité totale de travail.

Connaissant souffrir d'une pathologie, le décès du défunt a été un événement imprévisible, caractéristique de la force majeure.

PROBLEME DE DROIT : Le défunt savait souffrir, a-t-il conclu le contrat ?

SOLUTION : La question de savoir si le défunt disposait d'une force majeure ou d'une obligation. En l'espèce, le défunt présentait un caractère imprévisible dans son exécution, constituait un cas de force majeure.

Cliquez sur "télécharger"
pour consulter l'intégralité du document